

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL664

présenté par
M. Molac, M. Colombani et Mme Froger
à l'amendement n° CL|631 de M. Pauget

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.